



Ville de MARCK

SEANCE

06 MARS 2023

OBJET :
FINANCES
DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2023

2023-03-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 06 mars, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul.

Étaient excusés :
MILLIEN Sophie (Pouvoir Thérèse CARBONNIER)
LENGLIN Daniel (Pouvoir Fabrice MARTIN)
BRANLY Sandrine (Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
GEISLER Maryse (Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
JOSSIEN Claude (Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie (Pouvoir Corinne NOEL)
HUGOT Léa (Pouvoir Sabrina MERCIER)
BOUCHEL Céline (Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent

Secrétaire de Séance : Christopher BRANCQUART



L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi du 7 août 2015, dite loi NoTRe, prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires (ROB).

Le ROB composé d'un volet Financier et d'un volet Ressources Humaines doit être présenté au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20230306-2023-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2023
Date de réception préfecture : 08/03/2023



Publié le : 10/03/23
Notifié le :

Même s'il n'a pas un caractère décisionnel, le DOB permet de présenter les orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif 2023.

Dans ce cadre légal, Monsieur Raymond LEFEBVRE, Adjoint aux Finances, présente le ROB transmis aux conseillers municipaux constituant le support du débat d'orientation budgétaire 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le ROB annexé à la présente délibération et présenté en Commission Achats,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

PREND ACTE :

- De la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2023,
- De l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20230306-2023-03-03-DE
Date de télétransmission : 08/03/2023
Date de réception préfecture : 08/03/2023



Publié le : 10/03/23
Notifié le :

A large, handwritten signature in blue ink, written over the "Notifié le :" field and extending into the margin.



Ville de MARCK

SEANCE

06 MARS 2023

OBJET :

FINANCES

SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE

MARCK JUDO

2023-03-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-trois, le lundi 06 mars, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, LEDET Jean-Paul.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Thérèse CARBONNIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Fabrice MARTIN)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Corinne NOEL)
HUGOT Léa	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	

Secrétaire de Séance : Christopher BRANCQUART



La séance ouverte, madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en complément de la subvention de fonctionnement qui peut être allouée chaque année aux associations, la commune peut également apporter son soutien sur des actions spécifiques en leur versant une subvention exceptionnelle.

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Marck Judo pour l'organisation d'un stage sportif le 30 avril 2023 avec un judoka de renom.



Vu le rapport sur cette subvention exceptionnelle présenté en commission Achats,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Marck Judo.

DIT que cette subvention exceptionnelle sera versée en fonction du coût réel du stage sportif et sur la présentation d'un bilan définitif dudit stage sportif.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20230306-2023-03-04-DE
Date de télétransmission : 08/03/2023
Date de réception préfecture : 08/03/2023



Publié le : 10/03/23

Notifié le :

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the 'Notifié le :' field.